



COMPTE-RENDU DE REUNION

CAP A REIMS METROPOLE

25 septembre 2015

Hôtel de Ville de Reims Salle 103

PRESENTS

Présidence

Vincent VERSTRAETE Conseiller Communautaire Délégué

Représentants de la Collectivité

Véronique MARCHET Conseillère Communautaire Titulaire

Sylvie THOURAULT Vice-Présidente Suppléante

Représentants des agents

Christophe AUBRY Titulaire – UFICT-CGT

Florence REGNIERE Suppléante – UFICT-CGT

Jean-Claude SERELLE Titulaire – FO

Emmanuel DEBATY Titulaire – FO

Sylviane SERELLE Titulaire – FO

Alain LEBRUN Suppléant – FO

Françoise DROT Suppléante - FO

ORDRE DU JOUR

- **Adoption de CR précédents**
- **Avis sur demande de prolongation de détachement**
- **Avancement au grade d'attaché principal**
- **Avancement au grade d'ingénieur principal**

ADOPTION DES CR PRECEDENTS

Tous les CR des précédentes CAP sont « enfin » adoptés (26 janvier, 10 juin et 1^{er} juillet).

Vote pour à l'unanimité.

UFICT • CR • CAP A





AVIS SUR DEMANDE DE DISPONIBILITE

Avis sur demande de prolongation de détachement de Bruno DALLER Attaché principal, Directeur des Finances auprès du ministère des services économiques et financiers au cabinet de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 4 novembre 2015 au 3 novembre 2016.

Vote pour à l'unanimité.

AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL

6 agents remplissent les conditions dont 4 sont titulaires de l'examen professionnel (1 en 2011 et 3 en 2015) et tous ont un rapport favorable.
L'administration propose l'avancement pour les 6 collègues.

FO s'interroge sur une « règle interne » qui voulait que l'avancement ne soit possible que l'année suivant l'obtention de l'examen...
L'administration propose d'être réactive afin que le résultat de l'examen puisse être pris en compte dès son obtention et ce pour tous les grades.

L'UFICT a toujours demandé la reconnaissance prioritaire des examens professionnels.

Vote pour à l'unanimité

Les bénéficiaires de l'avancement au grade d'attaché principal sont :

BAIRA Véronique, COSSIN Steve, FREY Emilie, LAGORCE Julien, MIET Florence, MYEM BELL Nathalie.

AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL

15 agents remplissent les conditions, deux ne sont pas proposés à l'avancement afin de respecter la règle interne des deux ans minimum entre deux promotions ou avancements de grade et un agent a un rapport défavorable.

L'UFICT demande des précisions concernant l'agent ayant un rapport défavorable qui en 2014 déjà n'a pas été proposé à l'avancement à cause de cette fameuse règle interne des deux ans.

L'élu au personnel précise qu'il donnera toujours raison au chef de service concernant les rapports défavorables.

L'UFICT dénonce la règle interne des deux ans qui n'est pas statutaire et demande à ce que les deux collègues concernés cette année puissent bénéficier de l'avancement.

UFICT • CR • CAP A





FO indique que le nouveau décret concernant les ingénieurs va bloquer et rendre plus difficiles les futurs avancements et demande à ce que le cas d'un des deux collègues soit réétudié car il a été nommé dans le grade le 01/01/2014.

L'UFICT demande à ce que les deux collègues puissent bénéficier de cet avancement.

L'élu au personnel, déjà sensibilisé à la question par ailleurs, accède à cette demande et propose donc que 14 agents bénéficient de l'avancement.

Vote pour à l'unanimité

Les bénéficiaires de l'avancement au grade d'ingénieur principal sont :

AMAGAT Vincent, ANTOINE Laurence, BASSOT Agathe, BOUQUEMONT Nicolas, CHLASTA Yoann, DEBACQ Thierry, EL AOUNI Anne, FRISON Jérôme, HILALI Audrey, LOUPPE Christophe, NIVOY Béatrice, POINTUD Christophe, PONSINET Alexandre, VALENTIN Benoît.

UFICT • CR • CAP A

